

Envoyé en préfecture le 25/07/2013

Reçu en préfecture le 25/07/2013

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de St JEAN-DE-BOURNAY

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2013-35

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil treize,

Le 15 juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

S'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 7 juillet 2013

Objet : Admission en non-valeur sur le budget assainissement

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Céline MAGNINO, Christophe BUTTIN, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Thomas LAQUERRIERE

EXCUSES : Françoise GOYET, Stéphanie GEORGES, Maryline BELLAVIGNA,

Sébastien GUILLAUD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la trésorerie de Saint Jean de Bournay qui demande une admission en non-valeur concernant le budget assainissement pour un montant de 7.60 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCORDE, à l'unanimité, la demande d'admission en non-valeur,

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le : 15 juillet 2013